

Avis de Soutenance

Madame Roxane NJANJO SIKE LOBE

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Le contrat de partenariat public-privé au regard de la théorie générale des contrats : étude de droit camerounais à la lumière du droit français

dirigés par Monsieur Hugues KENFACK

Soutenance prévue le **lundi 13 décembre 2021 à 9h00**

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole
2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty 31042 Toulouse Cedex 9
Salle des Thèses

Composition du jury proposé

M. Hugues KENFACK	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Akodah AYEWOUDAN	Université de Lomé	Rapporteur
Mme Yvette Rachel KALIEU ELONGO	Université de Dschang-Cameroun	Rapporteur
Mme Solène RINGLER	Université d'Angers	Examinatrice
Mme Céline MANGEMATIN	Université Toulouse 1 Capitole	Examinatrice

Mots-clés : théorie générale des contrats, partenariat public-privé, contrat

Résumé :

La présente étude est le fruit d'une actualité brûlante du début des années 2000 vantant le recours aux partenariats public-privés (PPP). Un dispositif conçu et imaginé qui prend son essor dans un contexte de contraintes budgétaires auxquelles font face les collectivités publiques des pays industrialisés depuis les années 1970 du fait de l'accroissement du déficit et de la dette. Au Cameroun comme partout ailleurs, le contrat de partenariat s'impose alors à tous comme un outil de production et de gestion efficace des services publics. Le contrat de partenariat public-privé est donc un contrat administratif par nature qui, comme les autres contrats de droit administratif, s'est construit à l'image des contrats de droit privé. Cependant, l'évolution de la pratique contractuelle a donné naissance à un contrat qui déroge aux règles classiques de la commande publique. L'on en vient à s'interroger sur l'impact de ce caractère dérogatoire. Plus précisément de savoir s'il tend à éloigner le contrat de partenariat des fondements de la théorie générale du contrat ? Cette étude se donne donc pour objectifs de confronter le contrat de partenariat aux principes généraux de la théorie générale du contrat afin d'en ressortir la spécificité. Une spécificité qui est autant théorique que pratique. Celle-ci sera faite à la lumière des systèmes juridiques français et camerounais. Cette étude partira pour ce faire, d'une analyse du régime juridique du contrat de partenariat public-privé qui servira de base à une analyse de la pratique de ce contrat et qui s'articule autour de deux grands axes : Le premier porte sur le contrat de partenariat, un contrat atypique au regard de la théorie générale du contrat et le deuxième est relatif au contrat de partenariat comme étant une pratique contractuelle à risque.